

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinesithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Ce bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous le secret au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU VENTORIUM

OUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit des répétés en plusieurs séances ou actes aux comportant un ou plusieurs échelonnements de temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA -

CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1573645

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : MOUSSINE Redouane
Matricule : 10490 Fonction : AF Poste : 9621.22
Adresse : FAIBIUELLA
Tél. : 0673.43 6612 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : ZAGHINI Rizka Age :

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent

Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Dermatose

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Casab le 9.8.15. 2018

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin

DR. ROBERTO FERCHINI
MEDECIN EN GÉNÉRAL
132, BOULEVARD DE
LA CORNiche
Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Sachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03/2019	C	C	200	 Dr. Mervy SERGENT MEDICINE GENERALE Bd. Ibn Tachfine Casablanca Tel : 0522620389

EXECUTION DES ORDONNANCES

Sachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ARSALANE 114, Bd Hassan Alaoui Casablanca - Tél : 05 22 62 11 77	28/07/03	418,22

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
 Dr Zeghari Dr Zouaoui Dr Lahliou	30.05.19	ECHO.Cervicale	500 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Docteur Meryem SERGHINI
MÉDECINE GÉNÉRALE
Psychothérapeute

Diplôme Universitaire de PSYCHOLOGIE Clinique
Thérapies Cognitivo-comportementales

الدكتورة مريم السرغيني
الطب العام
معالجة نفسية
دبلوم جامعي في علم النفس السريري
العلاج السلوكي المعرفي

Casablanca, le

28/11/2018

&

Roughni

Azizzo

84,00

Aler t

1cp le mér.

81,50

Rougelet long
1cp le mér.

65,00 Grapred long

3cp le matin 65,00 Hors

36,00 Progol.

44,00 I gel le net

Dr. Meryem SERGHINI
MÉDECINE GÉNÉRALE
132, Bd. Ibn Tachfine Casablanca
Tel: 0522620389

LOT: 181128
UT AV: 07/2021
PPV : 84,00DH

PPV (DH) : UT AV : LOT N° :

PPV 2100H00

pharmacie ARSALANE
JANONAT KTRI MARTINE
114 - 8d Hassan Alaoui
Casablanca - Tel: 05 22 62 11 17

PPV: 960H00
PER: 08/21
LOT: H2233-2

Docteur Meryem SERGHINI
MÉDECINE GÉNÉRALE
Psychothérapeute

Diplôme Universitaire de PSYCHOLOGIE Clinique Thérapies Cognitivo-comportementales

الدكتورة مريم السرغيني
الطب العام
معالجة نفسية
دبلوم جامعي في علم النفس السريري
العلاج السلوكى المعرفي

Casablanca, le

28(5) 2019

T. Raghu Asija

— —

strophie enole
see cleavage TRASS.



Dr. Meryem SERGHINI
MEDECINE GÉNÉRALE
132, Bd Ibn Tachfine Casa
Tél : 0522620389

Dr Chakib BENNANI-SMIRES | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

CASABLANCA , LE 01/06/2019

FACTURE

N° Admission : 19008242 N° Facture : 19008118 Date facturation : 30/05/2019

Nom et prénom du patient : **AZIZA RAGHNI**

Prise en charge : **PAYANT**

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
ECHO THYROIDIENNE	1.00	500.00	500.00
		Sous-Total	500.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

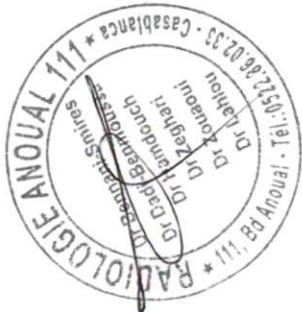
Cinq cents dirhams

Total : 500.00

Immatriculation :

N° prise en charge :

Notre compte bancaire :



Dr Chakib BENNANI-SMIRES | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

Casablanca, le 30 Mai 2019

DR SERGHINI MERYEM

MME. RAGHNI AZIZA

COMPTE RENDU

ECHOGRAPHIE THYROIDIENNE

- Glande thyroïde présente les dimensions suivantes :

- Lobe thyroïdien gauche : 60 x 24 x 17mm, soit un volume de 11,2cm³.
- Lobe thyroïdien droit : 45 x 18 x 17mm, soit un volume 8cm³.

Etude des nodules :

Au niveau du lobe thyroïdien gauche :

- Présence de trois nodules d'échostructure similaire, ovoide, bien limités, hyperéchogènes avec des zones kystiques, sans micro ou macrocalcifications décelables, mesurant en haut en bas 17 x 17 x 12,4mm, 15 x 10 x 21mm, 26 x 24 x 14mm.

Versant latéral gauche de l'isthme siège également d'un nodule hyperéchogène, mesurant 8,8 x 8 x 6,7mm de diamètre.

Au niveau du lobe thyroïdien droit :

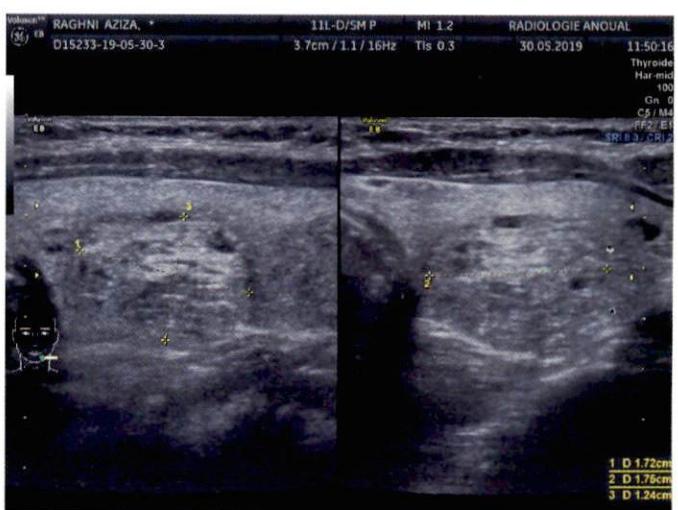
- Nodule polaire inférieur hyperéchogène, bien limité, mesurant 21 x 12 x 11mm.
- Un autre nodule postéro-polaire inférieur hyperéchogène avec des zones kystiques, mesurant 12 x 8 x 6mm et deux autres micronodules isoéchogènes avec des zones kystiques médiolobaires mesurant 6mm de diamètre.
- Absence d'adénopathie cervicale.

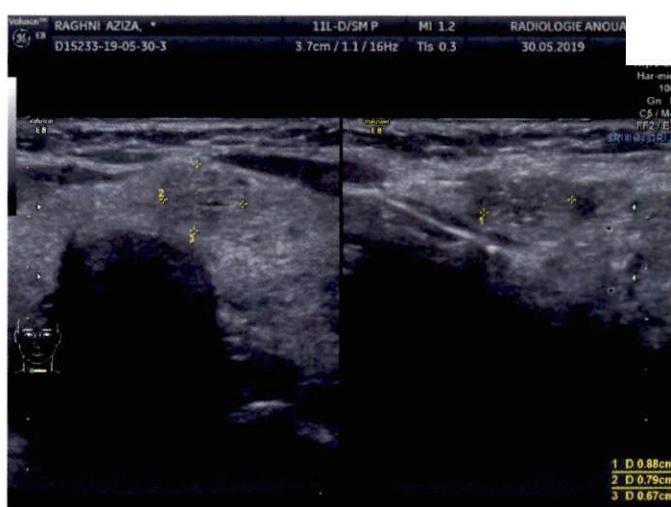
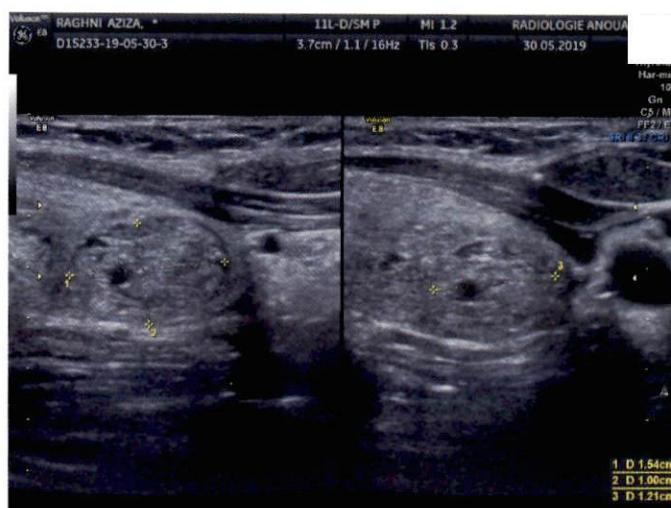
Conclusion :

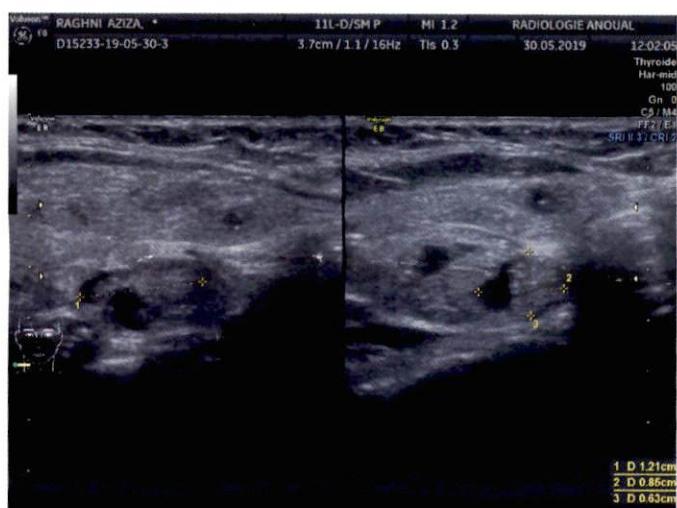
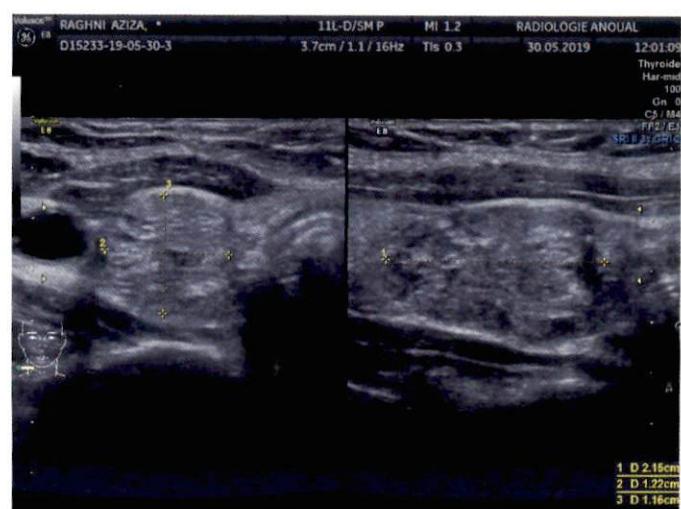
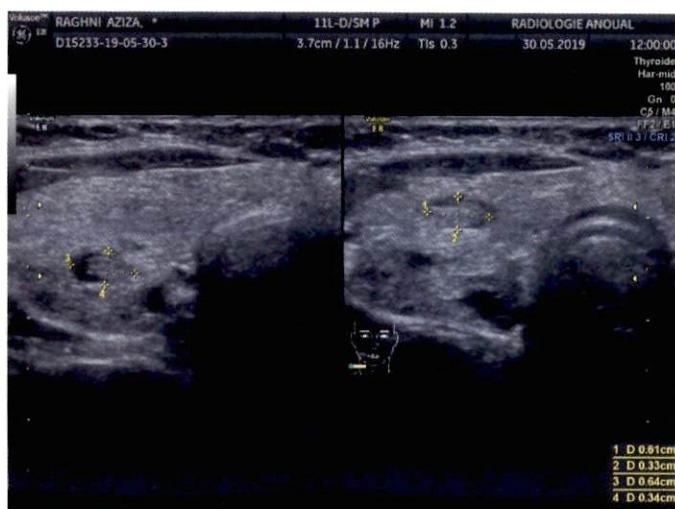
Goitre hétéro-multi-nodulaire classé TIRADS 3.

DR LAHLOU NEZHA









6